



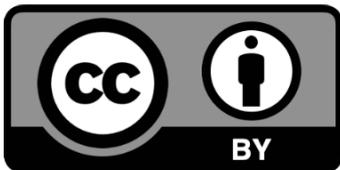
LA GESTION DES GROUPES D'AUTODEFENSE DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN : ENJEUX ET PERSPECTIVES FACE A BOKO HARAM

THE MANAGEMENT OF SELF-DEFENSE GROUPS IN THE FAR NORTH REGION OF CAMEROON: ISSUES AND PROSPECTS IN THE FACE OF BOKO HARAM

Alexis KANGATLAM

*PhD, Charge de cours, sciences de gestion
Université de Maroua/Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de
Maroua, Cameroun
enspm@univ-maroua.cm <http://www.enspm.univ-maroua.cm>*

Rights



Citation:

KANGATLAM, A. (2024). LA GESTION DES
GROUPES D'AUTODEFENSE DANS LA REGION
DE L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN : ENJEUX
ET PERSPECTIVES FACE A BOKO HARAM.
REVUE DROIT ET SOCIÉTÉ, 5(14), 88-111.
<https://doi.org/10.5281/zenodo.14044199>



LA GESTION DES GROUPES D'AUTODEFENSE DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN : ENJEUX ET PERSPECTIVES FACE A BOKO HARAM



N° 14, VOL 5, Juillet / Septembre 2024

REVUE DROIT & SOCIÉTÉ



RESUME

La crise de Boko Haram a profondément affecté le Cameroun, entraînant des déplacements massifs et une insécurité croissante. En réponse, des groupes d'autodéfense, connus sous le nom de comité de vigilance, ont été formés pour protéger les communautés menacées.

Cet article vise à évaluer l'efficacité de ces groupes, ainsi que les défis liés à leur légitimation. La méthodologie employée inclut des enquêtes de terrain et une analyse statistique pour mesurer l'ampleur des phénomènes sociaux observés. Trois étapes ont été suivies : d'abord, l'identification des communautés déstabilisées par des consultations avec les autorités et les représentants communautaires, puis l'organisation de consultations communautaires pour recueillir les opinions des divers membres des communautés.

Alexis KANGATLAM

PhD, Charge de cours en sciences de gestion

Université de Maroua/Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua, Cameroun

Enfin, un profilage des comités de vigilance a permis d'analyser les caractéristiques des membres. L'étude met en lumière les origines et l'évolution de ces groupes, qui sont passés d'une lutte contre le banditisme à un rôle crucial dans la lutte contre l'insécurité. Elle examine également les dynamiques sociales, politiques et économiques favorisant leur formation et leur légitimation, ainsi que les implications de leur présence sur la stabilité régionale et nationale. L'article propose que les groupes d'auto reste une structure locale de sécurité qui avec les populations locales. Leur formation est nécessaire et leur réintégration devrait rendre durables les approches locales de sécurité communautaire.

Mots clés : *Groupes d'autodéfense ; Boko Haram ; Sécurité régionale ; Légalisation ; Extrême-Nord Cameroun.*

THE MANAGEMENT OF SELF-DEFENSE GROUPS IN THE FAR NORTH REGION OF CAMEROON: ISSUES AND PROSPECTS IN THE FACE OF BOKO HARAM.

ABSTRACT:

The Boko Haram crisis has profoundly affected Cameroon, leading to massive displacements and increasing insecurity. In response, self-defense groups, known as vigilance committees, have been formed to protect threatened communities.

This article aims to assess the effectiveness of these groups, as well as the challenges related to their legitimization. The methodology employed includes field surveys and statistical analysis to measure the extent of the observed social phenomena. Three steps were followed: first, the identification of destabilized communities through consultations with authorities and community representatives; second, the organization of community consultations to gather opinions from various community members; and finally, profiling the vigilance committees to analyze the characteristics of their members. The study highlights the origins and evolution of these groups, which have transitioned from combating banditry to playing a crucial role in the fight against insecurity. It also examines the social, political, and economic dynamics that facilitate their formation and legitimization, as well as the implications of their presence on regional and national stability.

The article suggests that self-defense groups remain a local security structure that collaborates with local populations. Their training is necessary, and their reintegration should sustain local approaches to community security.

Keywords: *Self-defense groups; Boko Haram; Regional security; Legitimization; Far North Cameroon.*



1. Introduction

La crise de Boko Haram, qui a débuté en 2009, a provoqué une vague de violence et d'insécurité dans l'Extrême-Nord du Cameroun, impactant profondément les vies des populations locales. Ce groupe extrémiste a mené des attaques répétées, provoquant des déplacements massifs et exacerbant la pauvreté et la vulnérabilité des communautés. Face à cette menace, les habitants ont formé des groupes d'autodéfense, souvent appelés comités de vigilance, dans le but de protéger leurs foyers et leurs biens. Les confrontations avec les forces de sécurité camerounaises ont significativement augmenté à partir de 2012. Face à ces attaques violentes et à l'insécurité croissante, les populations locales se sont organisées en groupes d'autodéfense pour protéger leurs communautés et leurs biens. Ces groupes, souvent composés d'éleveurs, de commerçants et d'autres membres de la société, ont pris les armes pour faire face à la menace des coupeurs de route et des bandes criminelles. L'État, confronté à l'ampleur de la crise sécuritaire, a été contraint de légaliser ces groupes d'autodéfense afin de renforcer ses capacités de maintien de l'ordre et de protection des populations. L'arrêté régional du Gouverneur de la région de l'Extrême-nord confirme cette volonté d'encadrer et de structurer les groupes d'autodéfense. L'Etat a encouragé les sous-préfectures et les forces de défense et sécurité en collaboration avec les chefs traditionnels de sélectionner et déployer les membres des groupes d'autodéfense. Cette légalisation a souvent été accompagnée de la formation et de l'équipement de ces groupes, les transformant en forces semi-officielles chargées de maintenir la sécurité dans les zones affectées par la criminalité et les attaques terroristes. Cependant, la

légalisation des groupes d'autodéfense soulève également des questions quant à leur avenir. En effet, ces groupes, bien qu'efficaces dans la lutte contre les menaces immédiates, peuvent également représenter un défi pour l'État en termes de contrôle et de supervision. Il est donc crucial de réfléchir à la manière de concilier l'action des groupes d'autodéfense avec les politiques de sécurité nationale et les normes démocratiques, tout en garantissant le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. La problématique de ce travail est d'analyser les dynamiques d'intervention des groupes d'autodéfense dans le mécanisme de sécurité communautaire. Cependant, leur légalisation soulève des questions complexes quant à leur rôle, leur statut juridique et leur interaction avec les forces de sécurité officielles. La légalisation des groupes d'autodéfense peut être perçue comme une réponse nécessaire à l'urgence sécuritaire, mais elle comporte également des risques et des défis. Ceux-ci pourraient agir de manière autonome, parfois en dehors des cadres légaux et des normes démocratiques, ce qui pourrait entraîner des abus de pouvoir et des violations des droits de l'homme. De plus, leur existence pourrait compromettre l'autorité de l'État et créer des tensions avec les forces de sécurité régulières. Ce travail consiste à analyser comment concilier l'action des groupes d'autodéfense avec les impératifs de sécurité nationale, les principes démocratiques et les droits de l'homme. Il s'agit également d'évaluer l'efficacité à long terme de ces groupes dans la lutte contre l'insécurité et de proposer des recommandations pour garantir une gestion efficace et responsable de ces groupes d'autodéfense. Enfin, il convient de se pencher sur l'avenir des groupes d'autodéfense dans un contexte post-crise. Il est crucial d'étudier ces groupes d'autodéfense, car ils jouent un rôle vital dans la sécurité locale tout en soulevant des



défis en matière de régulation et de gouvernance. Leur interaction avec les forces de sécurité officielles peut influencer la dynamique de la sécurité dans la région, rendant leur gestion d'autant plus essentielle. Cet article vise à (i) évaluer la gestion de ces groupes d'autodéfense, (ii) analyser les défis juridiques et sécuritaires liés à leur légitimation, et (iii) proposer des solutions pour leur meilleure intégration dans un cadre institutionnel. En abordant ces objectifs, nous cherchons à fournir des recommandations pour assurer une réponse sécuritaire efficace et respectueuse des droits fondamentaux dans un contexte encore marqué par l'insécurité.

2. Cadre théorique de notre réflexion

Les groupes d'autodéfense, également appelés comités de vigilance, sont des organisations formées par des citoyens pour protéger leurs intérêts et assurer leur sécurité face à des menaces perçues. Selon Berg *et al.* (2013), ces groupes émergent souvent dans des contextes où l'État ne peut pas fournir une protection adéquate. Kalyvas (2006) souligne que leur organisation peut varier, allant de simples réseaux de surveillance à des groupes armés structurés. Hirst (2000) note que ces formations se produisent généralement lorsque les institutions étatiques sont considérées comme inefficaces. De plus, le vigilantisme, défini par Norrie (2010) comme une réponse aux défaillances du système judiciaire, peut parfois s'entrelacer avec les actions des groupes d'autodéfense, entraînant des implications sur les droits humains, comme le mentionne Friedman (2008). Boko Haram, considéré comme une organisation terroriste, a eu des impacts dévastateurs sur la sécurité dans le bassin du lac Tchad, particulièrement au Cameroun. Des études montrent que ses activités ont conduit à des déplacements massifs de populations, à une

détérioration des conditions de vie et à une insécurité omniprésente. La violence, les enlèvements et les attaques sur les villages ont exacerbé les tensions intercommunautaires et ont souvent provoqué une réaction d'autodéfense chez les populations locales, qui se sentent abandonnées par les forces de sécurité étatiques. La communauté internationale reconnaît l'importance de s'attaquer aux causes de l'extrémisme violent, comme l'illustre la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité. L'Assemblée générale des Nations Unies a élaboré un plan d'action pour prévenir l'extrémisme violent, mettant l'accent sur des stratégies développementales, comme le souligne le PNUD. Berg indique que les groupes d'autodéfense émergent souvent pour combler le vide laissé par des institutions étatiques, basés sur des valeurs de solidarité et de responsabilité, mais leur création peut également mener à des dérives. La notion de défense populaire au Cameroun trouve ses racines dans une instruction interministérielle de 1962, et a été revitalisée dans les années 1980 en réponse à des menaces sécuritaires. Les Comités locaux de vigilance, initialement clandestins, ont reçu une reconnaissance juridique avec l'Arrêté N° 0019/AR/K/SG/DPOA de 2014, officialisant leur création dans l'Extrême-Nord. Cette réglementation a permis de formaliser un fait social en un fait juridique, en précisant l'organisation et le fonctionnement de ces comités, ainsi que leur rôle crucial dans le contexte d'insécurité croissante, notamment en raison des attaques de Boko Haram. Les groupes d'autodéfense en Afrique subsaharienne ont une histoire profonde, remontant aux traditions des chefferies qui les considéraient comme des protecteurs communautaires. Aujourd'hui, leur rôle s'est intensifié face à l'insécurité croissante, notamment due au terrorisme et à la criminalité organisée, et ils sont souvent



perçus comme des partenaires dans la sécurité publique.

Au Burkina Faso, la création des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) en 2020 marque une nouvelle approche de l'État, reconnaissant le besoin de coproduction de la sécurité. Les Koglweogo, formés après la chute de Blaise Compaoré en 2014, jouent un rôle essentiel contre l'instabilité, bien que certains membres soient impliqués dans des activités criminelles. Le gouvernement burkinabé a réaffirmé l'importance des VDP dans sa stratégie de sécurité. Au Nigeria, les groupes d'autodéfense, tels que le Yan Gora à Maiduguri, se sont multipliés en réponse à l'incapacité de l'État à protéger ses citoyens. Certains ont été intégrés dans les structures de sécurité officielles, mais leur existence soulève des questions sur le monopole de l'État sur la force et peut aggraver les tensions intercommunautaires, comme en témoignent des massacres liés à ces groupes. En Côte d'Ivoire, divers groupes d'autodéfense, tels que le Groupement des patriotes pour la paix (GPP), reflètent une situation complexe, marquée par la fragmentation des milices dans l'est du pays. Cela contribue à une instabilité persistante, avec de nombreuses milices souvent désorganisées. La République centrafricaine est le théâtre de multiples groupes armés, allant des Forces armées centrafricaines aux milices anti-balaka et Seleka. Les conflits entre ces groupes exacerbent l'instabilité, engendrant des crises humanitaires et de sécurité. Au Mali, les milices d'autodéfense et les groupes djihadistes s'affrontent dans un contexte de chaos. Des groupes comme la Katiba Macina et d'autres milices locales aggravent les tensions ethniques, rendant la situation encore plus complexe. Enfin, au Niger, la montée de milices ethniques, comme la garde nomade et les zankai Zarmas, illustre une réponse à la menace

terroriste, mais leur manque de contrôle gouvernemental intensifie les tensions interethniques. En somme, bien que les groupes d'autodéfense puissent répondre à des besoins immédiats de sécurité, leur présence soulève des défis majeurs pour la gouvernance et la stabilité. Une approche intégrée, associant réformes institutionnelles et renforcement des capacités des forces de sécurité, est cruciale pour traiter les causes profondes de l'insécurité dans ces régions. Les groupes d'autodéfense et la sécurité communautaire sont des sujets complexes qui peuvent être analysés à travers plusieurs théories. La théorie de la sécurité collective, proposée par Robert Jervis en 1978, soutient que la sécurité repose sur la coopération entre les membres d'une communauté. Dans ce contexte, les groupes d'autodéfense émergent comme des mécanismes informels lorsque les institutions étatiques sont perçues comme incapables de protéger efficacement les citoyens. Émile Durkheim, dans sa théorie de l'ordre social (1893), met en avant que les groupes d'autodéfense se forment souvent en réponse à une rupture de l'ordre social. Ces groupes visent à restaurer la sécurité et la protection au sein de la communauté, renforçant ainsi la cohésion sociale. La théorie des conflits, élaborée par John Paul Lederach en 1995, examine comment des groupes d'autodéfense peuvent émerger face à des menaces perçues, souvent exacerbées par des tensions ethniques ou socio-économiques. Bien que ces groupes répondent à des besoins de sécurité immédiats, leur présence peut également contribuer à l'escalade des conflits et à renforcer les divisions communautaires. Dans le cadre de la théorie de l'action collective, Mancur Olson (1965) souligne que les individus peuvent se mobiliser pour atteindre des objectifs communs, tels que la sécurité. Les groupes d'autodéfense illustrent cette dynamique, représentant une forme d'action collective



face à des menaces perçues. La théorie de la résilience communautaire, développée par Boris Sokoloff en 2001, met l'accent sur la capacité des communautés à s'adapter et à se remettre de crises. Les groupes d'autodéfense peuvent jouer un rôle crucial dans cette résilience en renforçant la solidarité et la cohésion face à des menaces externes. Enfin, la théorie de la gouvernance de la sécurité, proposée par Mark Bevir en 2010, examine comment la sécurité peut être assurée non seulement par des institutions étatiques, mais aussi par des acteurs non étatiques comme les groupes d'autodéfense. Cette approche souligne l'importance de la participation citoyenne pour améliorer la sécurité locale et la légitimité des institutions.

La question de la sécurité et la sûreté relèvent des concepts liés à la nation et l'État qui sont essentielles pour comprendre les dynamiques des sociétés modernes et les interactions entre les individus et les institutions. La théorie du contrat social, développée par des philosophes comme Thomas Hobbes, John Locke et Jean-Jacques Rousseau, propose que les individus acceptent de renoncer à certaines libertés pour obtenir protection et sécurité de la part d'un gouvernement. Hobbes (1651) décrit un état de nature où la vie est « solitaire, pauvre, désagréable, brutale et courte », arguant qu'un pouvoir central fort est indispensable pour éviter le chaos. Locke (1689) insiste sur la nécessité de protéger les droits naturels, affirmant que l'autorité gouvernementale doit reposer sur le consentement des citoyens. Rousseau (1762) va plus loin en affirmant que la souveraineté appartient au peuple, qui doit établir une volonté générale. La théorie de la nation aborde l'idée que les nations sont des constructions sociales fondées sur des éléments communs tels que la culture, la langue, l'histoire et l'identité collective.

Benedict Anderson (1983) définit la nation comme une « communauté imaginaire », soulignant que les liens entre les membres d'une nation reposent sur des perceptions partagées plutôt que sur des réalités physiques. Cette perspective éclaire la manière dont les nations se forment et se maintiennent, souvent en réponse à des influences externes ou à des crises internes. La théorie de l'État, comme l'examine Max Weber, se concentre sur la nature et les fonctions de l'État au sein de la société. Weber (1922) définit l'État comme l'entité qui détient le monopole de la violence légitime sur un territoire donné, mettant en lumière son rôle crucial dans l'établissement de l'ordre, de la loi et de la sécurité. L'État est perçu comme un acteur clé dans la régulation des relations sociales et dans la protection des droits des citoyens. Ces théories interagissent de manière dynamique. Le contrat social fonde l'autorité de l'État, tandis que la nation fournit un cadre identitaire aux citoyens. En retour, l'État agit comme garant de l'ordre social et des droits individuels, établissant ainsi un lien entre les théories du contrat social et de la nation. Ensemble, ces concepts permettent de mieux comprendre la structure et le fonctionnement des sociétés modernes, tout en traitant les enjeux de gouvernance, de légitimité et d'identité collective. C'est pourquoi l'interaction entre les gouvernés et les gouvernants doit se fonder sur le principe de la redevabilité qui les lie dans le contrat social. La théorie de la redevabilité est centrale dans l'analyse de la gouvernance et de la responsabilité publique. Elle se concentre sur les mécanismes qui assurent que les institutions et les individus au sein d'un gouvernement rendent compte de leurs actions, en particulier concernant l'utilisation des ressources publiques. La redevabilité implique que les décideurs doivent être responsables de leurs actions, nécessitant des mécanismes de transparence, comme



l'indique Robert Klitgaard (1988), qui souligne que la transparence est essentielle pour lutter contre la corruption et renforcer la confiance des citoyens envers les institutions. Cette théorie met également en avant l'importance de la participation citoyenne dans les processus décisionnels, un point souligné par des penseurs tels que Jean-Paul Sartre, qui affirment que la responsabilité ne peut être pleinement réalisée que si les individus s'engagent activement dans la gouvernance. La redevabilité peut être assurée par des mécanismes formels, comme des audits, et informels, tels que la pression sociale. Elinor Ostrom (1990) montre comment des règles collectives peuvent émerger dans les communautés pour gérer les ressources. De plus, la mise en place de systèmes d'évaluation permet de mesurer la performance des institutions publiques, une notion explorée par Toffler, qui évoque l'importance des retours d'information pour ajuster les politiques publiques. La mise en œuvre efficace de la redevabilité renforce la légitimité des institutions, favorise la justice sociale et soutient le développement durable. Elle crée un lien de confiance entre les citoyens et le gouvernement, crucial pour la stabilité sociale. En somme, la théorie de la redevabilité est essentielle pour améliorer la gouvernance et garantir que les ressources publiques soient gérées de manière responsable, tout en promouvant une démocratie solide par la transparence, la participation et l'évaluation continue.

3. Méthodologie

3.1. Méthode

Les cinq communautés étudiées — Moskota, Kolofata, Amchidé-Limani, Fotokol et Blangoua — sont situées dans la région de l'Extrême-Nord, une zone marquée par l'insécurité persistante. Elles se caractérisent par des attaques répétées qui fragilisent les

populations locales. De plus, l'arrivée de personnes déplacées internes aggrave la pression sur les ressources naturelles et foncières, exacerbant ainsi les conditions de vie des habitants. Actuellement, ces localités abritent non seulement les populations hôtes, mais aussi environ 70 000 réfugiés nigériens et d'autres personnes déplacées internes. Bien que le gouvernement camerounais ait réalisé certains progrès, les procédures en place pour orienter les voies de réintégration nécessitent une attention particulière sur la situation des personnes déplacées internes. Pour réduire l'insécurité les groupes d'autodéfense ont été redynamisés par les pouvoirs publics. Depuis 2014, les comités de vigilance, avec environ 14 000 membres COVI structures par village sous l'encadrement des autorités, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre Boko Haram, en fournissant des renseignements et en protégeant leurs communautés des menaces, comme les attentats-suicides. Cependant, le soutien public à ces comités est souvent insuffisant, ce qui entraîne un découragement et des départs parmi leurs membres, affaiblissant ainsi leur efficacité. Alors que le conflit s'apaise, la question de l'avenir des comités devient pressante. Sans une planification appropriée, il existe un risque de désintégration et un retour possible à des activités criminelles pour certains membres. Il est crucial d'engager un dialogue sur leur futur, en intégrant des stratégies de réintégration qui favorisent des activités constructives. Cela pourrait stabiliser la région et renforcer la confiance entre les communautés et les autorités. Cette étude a employé une démarche qualitative pour se rapprocher des réalités vécues et une démarche quantitative pour mesurer l'ampleur de certains phénomènes sociaux. Le processus s'est déroulé en trois étapes. La première étape a consisté à identifier les communautés les plus affectées, en consultant des autorités administratives,



techniques et des représentants communautaires. Les critères de classification des villages déstabilisés incluent les villages attaqués par Boko Haram, entraînant des déplacements de populations, ceux ayant accueilli des personnes déplacées internes (PDI), les villages ayant connu le retour de populations, ainsi que des fermetures de services sociaux de base (écoles, centres de santé, marchés) et des restrictions de déplacements. Des facteurs comme la présence d'organisations de développement et d'éventuels bénéficiaires ont également été pris en compte. La deuxième étape a impliqué des consultations communautaires dans cinq localités sélectionnées : Moskota (Commune de Mozogo), Kolofata, Amchidé-Limani, Fotokol et Blangoua. Un processus de consultation à deux niveaux a été mis en place pour garantir la participation de tous les membres de la communauté : une consultation des principaux acteurs et une consultation plus large. Les groupes de discussion ont été organisés pour permettre une approche sensible au genre, en séparant les participants en quatre groupes : hommes (25 ans et plus), femmes (25 ans et plus), jeunes hommes (15-24 ans) et jeunes femmes (15-24 ans), chaque groupe comprenant environ 40 participants. L'échantillonnage aléatoire a été utilisée dans les zones de dénombrement à partir de lesquelles sont tirés les ménages à enquêter. Chaque ménage est tiré d'une manière aléatoire selon le principe suivant :

- $N = t^2 (p \cdot q) / d^2$
- Où N est la taille de l'échantillon, t le paramètre de risque d'erreur lié à l'intervalle de confiance (t=1,96 et l'intervalle de confiance est de 5%) ; p est la fréquence souhaitée (p= 0,5 ou 50%), q= 1-p et d est le degré de précision souhaité en général 5%,

c'est-à-dire que tous les indicateurs ont ordre de précision de 5%.

Pour la collecte de données, des entretiens individuels et des groupes de discussion ont été organisés. Un questionnaire a été administré à 825 ménages, avec un échantillonnage basé sur les résultats du Recensement Général des Populations (RGP) de 2010. Les données ont été saisies et analysées à l'aide du logiciel SPSS 20.0. Parallèlement, une revue de la littérature a été menée pour enrichir la compréhension des réalités des zones cibles et des enjeux de stabilisation. Cette revue a inclus des monographies, des articles scientifiques, des rapports d'ONG et des systèmes des nations unies installés dans la région. L'étude a rencontré plusieurs limitations, notamment des biais potentiels et un accès limité à certaines données sécuritaires ou les populations ont tendances à avoir peur des représailles de forces de sécurité et des Boko haram.

3.2. Perception de l'insécurité par les répondants et leurs caractéristiques sociodémographiques

Un questionnaire a été conçu il sera administré auprès de 825 ménages dans les communautés ciblées. Environ 160 questionnaires (40% de femmes, 30% hommes, 30% jeunes ; parmi lesquels 10% des déplacés internes) sont administrés par commune dans les communautés. La base de l'enquête est celle des zones de dénombrement d'ECAM 4. La sécurité communautaire est considérée dans le sens global de la sécurité humaine. Les populations se sont exprimées sur les insécurités réelles vécues dans leur communauté. Pour mieux comprendre la réponse des groupes d'autodéfense des questions ont été posées les types



d'insécurité et comment ils perçoivent le rôle des comités de vigilance dans le contexte spécifique de l'Extrême-Nord. Les insécurités économiques se manifestent par le revenu faible des populations (16.6%), le chômage des jeunes (15.1%), les denrées coûtent chers sur le marché local (11.6%) et le vol régulier des bétails. Les autres manifestations faiblement exprimées sont les incendies des greniers (le cas des événements de Tourou et Zheleved en février 2018 ou les greniers ont été incendiés et les petits ruminants emportés) et des maisons et le manque de terres cultivables. Le revenu faible peut s'expliquer par le rendement faible dû aux mesures administratives limitant les mouvements des populations vers les exploitations agricoles, le risque de travailler dans les champs de peur d'être enlevé par Boko-Haram. *L'insécurité alimentaire* se manifeste par l'inexistence des stocks (19%), manger une seule fois (18%), les stocks des denrées sont insuffisants pour attendre les périodes de récolte prochaine (17%) et les stocks sont volés (14%). L'insécurité alimentaire fragilise les producteurs et les populations actives à exercer leur travail décentement. L'insécurité alimentaire prédispose les enfants à la malnutrition ou à la sous-alimentation. Cette situation est surtout observée dans les communautés qui ont accueillies les déplacés internes et les camps des déplacées internes et les réfugiés (Minawao, Zamaï). *L'insécurité sanitaire* se manifeste par la cherté des médicaments dans les formations sanitaires (25%), personnel de santé (23%), la rupture de stocks en pharmacie (22%), la fermeture de certains centres de santé (Zelevé, Goldavi, Assigashia qui ont été détruits par les groupes terroristes). Les médicaments de la rue sont plus accessibles dans les villages. Certains centres de santé ne sont pas accessibles à cause du mauvais état de la route. L'insécurité a aussi entraîné le départ

de certains personnels de santé et cela a provoqué l'augmentation de la charge de travail dans les formations sanitaires situées dans les localités accueillant les déplacés (déplacés internes et réfugiés) alors que les moyens dont disposent ces dernières étaient déjà très limitées. L'insécurité personnelle se caractérise par la peur de dormir chez soi (15%), la peur de vivre au village, enlèvements, le traumatisme et le crime (11%). L'une des caractéristiques de l'insécurité personnelle dans les communautés est « la peur de dormir chez soi » et l'impunité. Les membres des communautés de Gancé, Moskota, Amchidé, Zheleved ne dorment pas chez eux. Ils préfèrent se cacher en montagne ou dans les brousses pour éviter les attaques et les incendies de Boko-Haram. Les veuves et les personnes âgées sont traumatisées par les exactions et assassinats de leurs proches. Les Traumatismes liés aux tueries des maris, des enfants caractérisent encore le quotidien de plusieurs femmes, des veuves et des chefs de ménages femmes. Plusieurs femmes, enlevées par leurs maris qui sont rentrées en communauté, ont peur de se dénoncer ; elles reçoivent encore les menaces de leurs maris restés au front de la guerre avec les Boko-Haram. Les victimes sont beaucoup plus exclues et les membres de la communauté très méfiants. On observe des déviations de la part des forces de défense et de sécurité qui perpétuent des viols des filles et des femmes. Le mariage entre les populations hôtes et déplacées fait l'objet des tensions communautaires. Les mariages forcés et les mariages coûteux ont amplifié le départ des jeunes pour Boko-Haram. De manière spécifique, nous pouvons relever les enlèvements et les incendies perpétrés par les Boko-Haram dans les villages, ayant entraîné des déplacements massifs et « *Plus de la moitié des villages de notre canton restent encore inhabités à cause de l'insécurité* » (Goldavi, Limani, Fotokol) ;



des vols importants des bétails et des récoltes en champ ; les populations riveraines vivent dans la peur car les attaques peuvent survenir à tout moment : « *Nous avons le sentiment que les villages nigériens frontaliers restent dominés par Boko-Haram* » (Moskota, Kolofata, Fotokol) ; fort soupçon de complicité entre certaines populations et les membres de Boko Haram. Dans les communautés à la frontière les identités culturelles entraînent une forte interaction entre les populations de Gambarou et Fotokol faisant craindre les connivences entre les membres de Boko-Haram et les populations (Fotokol). La montagne de Godali (Mayo-Tsanaga) reste un refuge des BH, mais les militaires ne vont pas les chasser (Moskota). De manière spécifique l'insécurité personnelle se caractérise dans ce contexte par un faible accès à la justice. **Le faible accès à la justice** entrave la cohésion sociale et les droits de la personne en général. Il se manifeste par les dysfonctionnements dans les organes de gestion des conflits, l'ignorance de la loi, l'éloignement des tribunaux, la tracasserie policière et douanière, la corruption et l'impunité. Les communautés ne sont pas satisfaites des mécanismes de résolution de conflits. 42% des populations ne sont pas satisfaites contre 44% qui sont satisfaites. 15% des personnes sont indifférentes, cela peut nous amener à les considérer comme des cibles qui attendent des améliorations ou des personnes radicalisées qui sont désespérées. Les raisons importantes évoquées sont le règlement inéquitable (52%), la procédure judiciaire qui coûte chère (19%), la corruption des deux parties en conflits (7%), le conflit n'est pas réglé (10%) et l'impunité des auteurs (8%). Ces raisons évoquées provoquent une crise de confiance entre les justiciables et les autorités et officiers de police judiciaire. 66% des personnes rencontrées n'ont pas confiance aux officiers

de polices judiciaires, juges et contre 34% qui ont confiance à cause des dysfonctionnements dans les tribunaux coutumiers. Les principales raisons évoquées sont le mauvais traitement (45%), abus sous forme de recours (25%), la faible célérité (21%) et l'ignorance de la loi par les OPJ (officier de police judiciaire). Les policiers et douaniers, les agents éco gardes arnaquent les populations qui passent même si elles détiennent des pièces officielles et des dossiers de véhicule. L'accès à la justice peut être amélioré par le rapprochement des services des tribunaux modernes (1^{er} degré, première instance) des populations (prévoir de venir quelquefois sur place pour juger des affaires, réactiver les tribunaux de premier degré dans les arrondissements qui autorisent le sous-préfet d'organiser des jugements supplétifs) ; former un réseau de femmes-médiateurs, leur permettant de prévenir et de résoudre les conflits et la radicalisation dans leurs communautés ; mettre en place les comités de paix locaux, avec la participation des femmes et des jeunes, pour tirer parti des capacités existantes pour la prévention et la résolution des conflits ; trouver des alternatives économiques aux transports par les jeunes (par motos) et stimuler les autres opportunités d'emplois des jeunes ; renforcer les capacités des leaders traditionnels et religieux dans la médiation pour transformer les conflits. Ces éléments descriptifs nous amènent à faire une réflexion sur la question de la gouvernance orientée vers la qualité des services rendus aux citoyens. Dans le cadre du Projet Stabilisation Régionale Intégrée du Bassin du Lac Tchad, le PNUD a porté son attention sur la sécurité communautaire et un profilage des comités de vigilance a permis d'examiner les modes d'intervention et leur interaction avec les forces de défense et de sécurité. Ce profilage a permis de catégoriser les membres et identifier les



potentiels membres qui peuvent être retenus comme des policiers municipaux, ou être intégrés dans les systèmes d'alerte précoces. Les critères suivants ont permis de les segmenter : âge, sexe, liens avec les groupes de guerriers traditionnels, niveau scolaire. Ce diagnostic montre que les comités de vigilance ne sont pas seulement constitués des jeunes, le quart est constitué des personnes âgées. En moyenne 10% des jeunes sont scolarisés. Ces observations posent un certain nombre des problèmes pour assurer un redéploiement avec succès et sans risque.

4. Résultats

4.1. Formation et Rôle dans les Communautés

Les groupes d'autodéfense, comme les comités de vigilance, sont souvent créés sous la supervision des autorités locales, telles que les sous-préfets et les forces de sécurité. Leur formation repose sur l'implication des chefs traditionnels, qui, grâce à leur connaissance des dynamiques communautaires, sélectionnent des membres basés sur des enquêtes sociales et de moralité (Bruno B., 2013). Ces comités sont composés de personnes âgées et de jeunes motivés, jouant un rôle clé dans la sécurité locale, notamment en collectant des renseignements et en surveillant les comportements suspects. Jean-Claude L. (2015) souligne que les leaders locaux sont essentiels pour évaluer les besoins spécifiques de leur communauté. En parallèle, la Force Multinationale Mixte (FMM) regroupe plusieurs pays, dont le Cameroun, le Tchad et le Nigeria, pour lutter contre Boko Haram autour du lac Tchad, avec une présence significative à Mora. Face à l'insécurité croissante, les chefferies traditionnelles ont réactivé les comités de vigilance, principalement

composés de chasseurs, qui utilisent leur connaissance du terrain pour collecter des renseignements. Cette dynamique s'est intensifiée avec la recrudescence de la violence, incitant les chefs traditionnels à s'impliquer davantage dans la lutte contre l'insécurité. En 2014, en réponse aux attaques de Boko Haram, l'État a encouragé la création et la revitalisation de ces comités pour prévenir les invasions surprises. Les comités de vigilance, qui jouent un rôle crucial dans la collecte de renseignements et la prévention de l'insécurité, se trouvent également impactés par cette situation. Bien qu'ils soient en première ligne dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme, leurs membres peuvent devenir des cibles des mesures répressives de l'État. Cela soulève des questions sur la protection des acteurs communautaires engagés dans la sécurité et sur la nécessité d'encadrer leurs actions afin d'éviter les dérives potentielles. Ainsi, la loi sur la circulation des armes et la législation antiterroriste au Cameroun reflètent une volonté d'améliorer la sécurité nationale et de répondre aux défis contemporains posés par la criminalité et le terrorisme. Toutefois, l'application rigoureuse de ces lois doit être accompagnée de garanties pour respecter les droits humains et protéger les membres des comités de vigilance, qui sont essentiels dans la lutte contre l'insécurité. Une approche équilibrée et réfléchie est indispensable pour garantir l'efficacité des mesures prises tout en préservant la cohésion sociale et la stabilité dans le pays. Les comités de vigilance au Cameroun jouent un rôle ambivalent dans la lutte contre l'insécurité, notamment face aux menaces posées par Boko Haram et d'autres groupes armés. D'une part, ces comités ont réussi à réduire les taux de criminalité et à fournir des informations cruciales aux forces armées, contribuant ainsi à la sécurité des communautés locales. Ils agissent souvent comme un premier rempart contre les



attaques, étant mieux placés pour identifier les menaces à l'échelle locale. Leur connaissance approfondie du terrain et des dynamiques communautaires leur permet de signaler des comportements suspects et de prévenir des actes de violence. Cependant, leur rôle n'est pas sans controverse. La possession d'armes légères par ces comités pose des problèmes majeurs. Bien qu'elles soient censées être utilisées pour la défense contre les menaces extérieures, elles peuvent également être détournées à des fins criminelles. Des cas de racket, de pillage, et d'autres actes violents perpétrés par certains membres des comités ont été signalés, ce qui érode la confiance de la population envers eux. Paradoxalement, ces groupes, qui sont censés protéger les communautés, peuvent devenir une source de peur et de violence. De plus, l'implication de certains membres des comités dans des activités illégales ou leur passé criminel, tels que le vol de bétail, soulève des doutes quant à leur légitimité. Cela rend difficile la consolidation de la confiance entre les comités et les communautés qu'ils sont censés défendre. En effet, de nombreux habitants peuvent hésiter à signaler des incidents de violence ou d'abus de la part des comités de peur de représailles ou de complicité. Un autre problème majeur réside dans le manque de supervision étatique. Bien que le gouvernement ait encouragé la formation de ces comités, il existe une lacune dans la régulation de leurs activités. L'absence d'un cadre juridique clair pour encadrer leur action peut conduire à des abus et à des violations des droits de l'homme. La militarisation croissante de ces groupes peut également compromettre les efforts de désarmement et de réintégration des anciens combattants dans le processus de paix, créant un cycle de violence difficile à rompre.

4.2. Défis de la Légitimation des groupes d'autodéfense

Malgré leur utilité, les comités de vigilance sont confrontés à plusieurs défis en matière de légitimation. Leur existence entraîne des conflits potentiels avec les forces de sécurité, car ils agissent comme des acteurs de sécurité parallèles. Cela peut engendrer des abus de pouvoir, y compris des cas de racket et de violence, qui sapent la confiance des communautés envers ces groupes. De plus, leur militarisation croissante risque de les transformer en milices non contrôlées (Kalyvas, 2006). Des membres ayant des antécédents criminels ou impliqués dans des activités illégales alimentent également la méfiance, rendant difficile la consolidation de la confiance entre les comités et les populations (Tilly, 2003). Les comités de vigilance sont instaurés sous la supervision des autorités locales, notamment le sous-préfet et les forces de défense et de sécurité. Cette approche garantit que les comités opèrent dans un cadre légal et structuré. Selon Bruno B. (2013), dans "Community Security and Local Governance", l'implication des autorités administratives est cruciale pour assurer la légitimité des actions des comités. Des enquêtes sociales et de moralité sont effectuées dans les villages, dirigées par les chefs traditionnels. Ces derniers jouent un rôle central dans le processus de sélection, car ils connaissent bien les dynamiques communautaires et les individus de leur entourage. Jean-Claude L. (2015) souligne que les leaders locaux sont souvent les mieux placés pour évaluer les besoins et les risques spécifiques à leur communauté. Une fois les enquêtes réalisées, une liste des candidats est élaborée. Cette liste, validée par le sous-préfet, la gendarmerie et la police, inclut des anciens guerriers, des sorciers et des clairvoyants, souvent considérés comme des figures protectrices au sein de la



communauté. Alfred S. (2017) dans "Traditional Leadership and Security in Africa" explique que ces individus, en raison de leur statut, sont perçus comme des leaders naturels capables de fédérer les membres du comité autour d'un objectif commun de sécurité. Les comités sont généralement composés de personnes âgées, comme Blangoua, ainsi que de jeunes courageux qui se portent volontaires pour défendre leur quartier. Sophie M. (2016) souligne que l'engagement des jeunes est essentiel pour revitaliser la sécurité communautaire, car ils apportent une énergie nouvelle et un sens de la responsabilité collective. Les membres des comités sont désignés par les autorités administratives et traditionnelles, garantissant ainsi une diversité et une représentativité au sein des groupes. Des réunions régulières sont organisées au niveau de la chefferie et de la sous-préfecture pour évaluer la situation sécuritaire. François D. (2018) mentionne dans "The Role of Traditional Authorities in Community Security" que ces rencontres permettent non seulement de discuter des problèmes en cours, mais aussi de renforcer les liens entre les différents acteurs impliqués. Dans certaines localités, les comités de vigilance sont facilement identifiables grâce à des badges, des gilets et des équipements de protection individuelle tels que des casques, des bottes et des sifflets. Cette visibilité contribue à renforcer leur autorité et leur crédibilité. Alice R. (2019) affirme dans "Symbols of Authority in Community Defense" que le port d'uniformes et de matériel approprié est fondamental pour instaurer la confiance au sein de la communauté. Les membres des comités n'utilisent pas les matériels dangereux ou les armes. Et de manière explicite, il précise que : « Le matériel de protection dont disposent Comités locaux de vigilance est systématiquement inventorié et

répertorié dans un enregistrement spécial au niveau de chaque chefferie de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré, dûment côté et paraphé par le Sous-Préfet territorialement compétent ». Ce texte poursuit de façon stricte que : « En aucun cas, les Comités locaux de vigilance ne doivent disposer ou faire usage de l'armement conventionnel »(Arrêté régional, 2014). Certains comités ont utilisé des armes : Kolofata et Kerawa. Par conséquent, les autorités ont décidé de mieux équiper les comités de vigilance, dont plusieurs membres ont déjà été tués en fouillant ou en interpellant des suspects. Ils portent des badges qui sont délivrés par une autorité administrative compétente (photo du membre, ses noms et prénoms, de la date et lieu de sa naissance, du numéro, de la date et du lieu de délivrance de sa carte nationale d'identité, du numéro d'ordre de son enregistrement en tant que membre de tel Comité local de vigilance et enfin de son empreinte digitale ainsi que de sa signature). Les groupes utilisent aussi les sifflets, les jumelles et les torches lors des passages de ratissage dans les localités. Il importe de préciser que les comités de vigilance travaillent avec les forces de défenses lors des opérations de ratissage, ce qui les expose à l'ennemi qui est armé. Ils utilisent aussi des armes blanches constituées des flèches, des arcs, des machettes, de la faucille, des bâtons, des armes artisanales. Dans les villages, les comités sont postés au lieu-dit poste de comité de vigilance souvent localisés à l'entrée ou la sortie d'un village. Ils surveillent toutes les nuits et font le contrôle systématique des passants. En cas de suspension, le passager est orienté vers le chef traditionnel et les forces de défense et de sécurité pour une enquête approfondie. Ils assurent aussi la liaison des informations sécuritaires et des tensions communautaires auprès des autorités locales. Ils sont aussi capables d'identifier les personnes qui sont sorties du village soit par enrôlement, otages



ou pour de question de déplacement. Ils constituent moyen de dénonciation dans la communauté. C'est pourquoi plusieurs membres des comités de vigilance sont victimes de règlement de compte dans les communautés. Ils ont beaucoup appuyé les forces de défense dans la détection des groupes terroristes et de désamorcer des attaques et des poses des engins explosifs improvisés. Les comités de vigilance jouent un rôle crucial dans la sécurité des communautés camerounaises, particulièrement dans les zones touchées par le terrorisme et la criminalité. Leur travail a conduit à une réduction significative des attaques terroristes, de la criminalité urbaine et même de la consommation de drogues chez les jeunes et les élèves. En collaborant étroitement avec les forces de défense, ils ont réussi à appréhender plusieurs terroristes aux points d'entrée de la frontière, contribuant ainsi à la sécurité nationale. Ces comités sont également impliqués dans l'accueil des personnes déplacées et des réfugiés qui n'ont pas accès à l'aide humanitaire. Ils fournissent des informations vitales aux bataillons d'intervention rapide (BIR), les unités d'élite de l'armée camerounaise, ce qui leur permet de traquer les membres de Boko Haram et d'autres groupes armés. Leur connaissance du terrain et des dynamiques locales leur donne un avantage unique pour identifier les djihadistes et les complices parmi la population. En retour pour leurs efforts, les membres des comités de vigilance reçoivent des récompenses de la part de l'armée, comme des médailles, des vivres et des crédits pour leurs téléphones. Cependant, malgré ces gratifications, la méfiance demeure. Les communications des membres peuvent être surveillées, ce qui entraîne un climat de suspicion, notamment envers ceux qui pourraient être tentés de dialoguer avec l'ennemi. Cette dualité crée une tension permanente entre la nécessité de collaborer

pour la sécurité et les risques de répercussions négatives pour ceux qui sont engagés dans ce travail de vigilance. Depuis la création des comités de vigilance les pouvoirs publics reconnus l'importance des comités de vigilance. Ils reçoivent souvent les appuis en termes de motos et de de bicyclettes pour leur déplacement, des espèces pour répondre aux besoins sociaux car ils ont abandonné leur travail et leurs champs, l'appui aux familles des victimes membres des comités de vigilance. L'effort de guerre initié par les pouvoirs publics et les cadeaux de la présidence de la république sont des exemples concrets de reconnaissance. Es chefferies organisent aussi des quêtes ponctuelles auprès des élites pour acquérir les torches et les armes artisanales. Les comités de vigilance se retrouvent une situation délicate. Les comités de vigilance au Cameroun se trouvent dans une situation complexe. D'une part, ils font face à la méfiance croissante des communautés qu'ils tentent de protéger, et d'autre part, ils subissent des persécutions de la part de Boko Haram, notamment à travers des enlèvements et des exécutions. Bien que le gouvernement camerounais reconnaisse leurs efforts et leur fournisse un soutien logistique, les attaques ciblées de Boko Haram persistent, alimentées par des soupçons de collusion avec les extrémistes. Pour renforcer leur efficacité, il est essentiel que les membres des comités reçoivent une formation adéquate sur leurs responsabilités, le respect des droits de l'homme et les lois en vigueur. Des campagnes de sensibilisation doivent être mises en place pour informer les communautés sur le rôle des comités de vigilance. De plus, une politique gouvernementale cohérente est nécessaire pour assurer la protection des civils. Les populations expriment un besoin urgent de sécurité, constatant que les forces militaires interviennent souvent trop tard lors des attaques terroristes. Dans ce



contexte, les comités de vigilance se montrent prêts à riposter et à défendre leurs communautés contre l'ennemi. Nous avons observé des manifestations de revendication des populations auprès des sous-préfecture de Mora (Kolofata /Talkoumariet Limani) et Mokolo (populations de Tourou et Moskota). « Le problème est que Boko Haram est en brousse et les militaires sont en ville. Ils mettent trop de temps à venir et le temps qu'ils arrivent c'est déjà trop tard », a déclaré l'un des témoins. Ils réclament la création d'un poste militaire et des interventions muscées par les avions de guerre. Dans la seconde moitié de l'année, de nombreuses manifestations de mécontentement ont eu lieu dans diverses localités de l'Extrême-Nord, les populations réclamant une meilleure sécurité. Ce manque de couverture médiatique et politique sur le conflit dans cette région accentue le sentiment d'abandon parmi les habitants. Les victimes de Boko Haram reçoivent peu d'attention de la part des médias officiels, et seules quelques publications parviennent à documenter les attaques.

4.3. Problèmes Juridiques et Éthiques

La coopération entre les comités de vigilance et les forces armées camerounaises est marquée par une dynamique complexe. Bien que les comités apportent des informations cruciales et aident à appréhender des terroristes, des tensions existent, notamment en raison de la surveillance des membres des comités par les forces de sécurité. Cette méfiance peut nuire à une collaboration efficace et à la coordination des efforts de sécurité. Il est donc crucial de promouvoir un dialogue constructif pour clarifier les rôles de chacun et établir des relations de confiance. Les

tensions entre les comités de vigilance et les forces de sécurité nationale constituent un autre défi. Les comités, en agissant comme des acteurs de sécurité parallèles, peuvent créer des frictions avec l'armée et la police, qui ont une autorité légitime. Cela peut engendrer des conflits internes sur la gestion de la sécurité et exacerber les rivalités communautaires. De plus, leur organisation le long de lignes ethniques ou religieuses augmente le risque de conflits, notamment sur des questions de répartition des ressources et de pouvoir local. Pour atténuer ces défis et renforcer l'efficacité des comités de vigilance, plusieurs actions peuvent être envisagées. D'abord, il est crucial de renforcer les capacités des institutions étatiques afin d'assurer une sécurité adéquate pour les citoyens. Cela implique une formation appropriée des membres des comités sur leurs responsabilités, les droits de l'homme et la gestion des conflits. Plusieurs auteurs ont travaillé sur la question. Les opérations des comités de vigilance constituent un risque d'autant plus que leurs interventions suscitent une demande d'utilisation des armes légères. Lorsqu'elles sont disponibles dans les communautés, elles sont utilisées pour accroître la criminalité urbaine et les agressions (Kalyvas, 2006). Nous avons observé certains cas de criminalité posés par les comités de vigilance. L'option du Cameroun de ne pas les intégrer dans les forces spéciales est une bonne mesure de prudence (Fearon, 1995). L'un des risques est que ces comités se structurent en milices. Plusieurs sont accusés de racket sur les routes et de demander le droit de passage aux villageois, par contre d'autres mènent des attaques pour aller piller au Nigeria, régler des comptes ou combattre Boko Haram (Tilly, 2003). Ils sont également accusés de servir de couverture à la vente de biens volés, renforçant ainsi la résilience économique du groupe terroriste. La



discussion sur les groupes d'autodéfense en Afrique met en lumière leur importance dans la gestion de la sécurité dans des régions souvent affectées par des crises et des conflits. Leur présence peut contribuer à combler le vide sécuritaire laissé par des forces étatiques souvent défaillantes (Bayart, 2006). Cependant, l'existence de ces groupes soulève des défis et des risques significatifs. Leur légitimité peut entrer en conflit avec celle de l'État, créant des tensions latentes avec les forces de sécurité nationales (Kalyvas, 2006). Ensuite, la promotion du dialogue entre les comités de vigilance et les forces de sécurité peut aider à établir des relations de confiance et à clarifier les rôles de chacun. Une telle approche collaborative pourrait améliorer la coordination des efforts de sécurité tout en garantissant que les abus soient minimisés. Par ailleurs, il est essentiel d'adopter une stratégie inclusive qui tienne compte des préoccupations des communautés. Cela pourrait inclure des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur le rôle et le fonctionnement des comités de vigilance, ainsi que la mise en place de mécanismes de redevabilité pour garantir qu'ils agissent dans l'intérêt de la communauté. Enfin, investir dans des initiatives de développement économique et social est vital pour aborder les causes profondes de l'insécurité. En créant des opportunités économiques, en améliorant l'éducation et en renforçant les infrastructures locales, les gouvernements peuvent réduire la vulnérabilité des communautés et limiter l'attractivité des groupes armés pour les jeunes. Dans l'ensemble, une approche holistique qui allie sécurité, développement économique et respect des droits de l'homme est indispensable pour garantir une paix durable et une sécurité humaine au Cameroun. Cela nécessite l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris l'État, les forces de sécurité, les organisations non

gouvernementales et la société civile, pour créer un environnement sûr et stable pour tous.

4.4. Comparaison avec d'Autres Pays

En comparant la situation au Cameroun avec celle de pays comme le Mali et le Niger, on constate que ces derniers ont souvent intégré des groupes d'autodéfense dans des structures formelles, ce qui n'est pas le cas au Cameroun. Cette absence d'intégration rend les comités plus vulnérables aux abus et aux conflits avec l'État. Les défis auxquels le Cameroun est confronté, tels que la violence communautaire et l'insécurité persistante, mettent en lumière la nécessité d'une approche équilibrée et réfléchie, axée sur le développement de structures légales et le respect des droits humains, pour garantir la stabilité et la sécurité dans le pays. L'analyse comparative des groupes d'autodéfense en Afrique révèle des dynamiques variées, influencées par des contextes socio-politiques et historiques distincts. Dans des pays comme le Nigeria, ces groupes, tels que les *Local Vigilante Groups*, ont émergé en réponse à l'insécurité causée par Boko Haram, bénéficiant d'un soutien communautaire face à une armée perçue comme inefficace. Au Cameroun, les groupes d'autodéfense, notamment dans la région anglophone, se sont formés en réaction à la violence et à la répression par l'État. Leur éventuelle intégration dans la police municipale soulève des craintes quant à leur influence sur la sécurité locale. En République Démocratique du Congo (RDC), les groupes d'autodéfense apparaissent souvent comme des réponses aux conflits armés et à l'absence de l'État, mais peuvent également se transformer en milices violentes, exploitant les ressources locales. Ces groupes sont généralement motivés par



la protection de leurs communautés contre des menaces extérieures, bien que certains, comme les *Bakassi Boys* au Nigeria, aient dérivé vers des pratiques violentes.

Sur le plan organisationnel, les groupes d'autodéfense sont souvent structurés de manière informelle, basés sur des traditions communautaires et des chefs locaux, ce qui leur confère une légitimité mais peut aussi mener à des rivalités internes. En Somalie, des groupes comme les *Mujahideen* affichent des objectifs politiques plus larges, influencés par des acteurs externes. Les relations entre ces groupes et l'État varient considérablement. Au Nigeria, certains groupes collaborent avec les forces de sécurité, tandis qu'au Cameroun, des tensions existent en raison de la militarisation de ces groupes. Les gouvernements tentent parfois de les intégrer dans des structures officielles, comme la police municipale, mais cela suscite des inquiétudes quant à la légitimation de la violence. L'impact de ces groupes sur la sécurité et la cohésion sociale est complexe. S'ils peuvent contribuer à une perception accrue de la sécurité locale, la montée de la violence et des abus de pouvoir peut détériorer la confiance entre les citoyens et l'État. De plus, ces groupes peuvent exacerber les tensions intercommunautaires, notamment lorsqu'ils représentent une ethnie ou une communauté au détriment d'une autre. Le rôle des groupes d'autodéfense en Afrique est multifacette. Bien qu'ils puissent répondre localement à l'insécurité, leur potentiel de devenir des acteurs violents ou des instruments de pouvoir local pose des défis importants. Pour garantir une sécurité durable, il est crucial d'adopter des approches qui intègrent ces groupes de manière responsable, favorisant ainsi la confiance entre les communautés et les institutions étatiques, tout en tenant compte

des contextes locaux pour éviter les dérives et promouvoir la cohésion sociale.

4. Recommandations pour une réintégration réussie des membres des comités de vigilance

Pour améliorer la gestion des groupes d'autodéfense au Cameroun, il est essentiel d'adopter une approche systématique qui combine plusieurs solutions concrètes.

Intégration institutionnelle : Il est crucial de développer un cadre légal qui permet d'intégrer ces groupes dans les structures officielles de sécurité, sans les incorporer directement dans les forces nationales. Une solution viable serait de les intégrer dans la police municipale, où ils pourraient soutenir des missions locales telles que la sensibilisation à l'hygiène, la gestion des déchets et les services d'état civil. De plus, la création de comités de vigilance, en collaboration avec les autorités traditionnelles, pourrait renforcer la confiance entre les communautés et les institutions étatiques.

Formation et sensibilisation : Il est impératif d'instaurer des programmes de formation pour les membres de ces groupes, portant sur les droits de l'homme et la gestion des crises. James D. Fearon (1995) souligne que les groupes d'autodéfense émergent souvent là où l'État ne parvient pas à garantir la sécurité. Ainsi, des formations devraient inclure des modules sur le comportement professionnel et la prévention de la violence, afin de garantir que les membres soient conscients non seulement de leurs droits, mais aussi de ceux des autres. Sensibiliser les membres aux initiatives de développement local, comme la gestion des déchets et l'animation de systèmes d'alerte précoce, pourrait également transformer leur



potentiel en une force positive pour la communauté.

Meilleure coopération avec l'État : Pour améliorer la communication entre les groupes d'autodéfense et les autorités locales, il serait bénéfique d'établir des mécanismes de dialogue réguliers. Charles Tilly (2003) évoque que la formation de ces groupes résulte souvent d'injustices perçues, rendant crucial un échange sur les préoccupations locales et la collaboration sur des initiatives de sécurité. Encourager la participation des groupes d'autodéfense dans les processus décisionnels au niveau communal renforcerait leur légitimité et leur responsabilité.

Renforcement du rôle de l'État : Pour diminuer la dépendance des communautés vis-à-vis des groupes d'autodéfense, il est nécessaire d'augmenter la présence étatique dans les zones vulnérables. Stathis N. Kalyvas (2006) souligne que la légitimité des groupes d'autodéfense est souvent contestée, rendant essentiel le rétablissement de la confiance des citoyens envers les institutions par un État qui remplit ses obligations en matière de sécurité, de justice et de développement.

Reconversion et développement local : La reconversion des membres des groupes d'autodéfense est une priorité. Elinor Ostrom (1990) met l'accent sur l'importance de la gestion collective des ressources et de la coopération communautaire. Offrir des formations dans des domaines tels que l'agriculture, le commerce ou l'artisanat peut réduire les tensions et favoriser le développement économique local. En impliquant ces anciens membres dans des projets communautaires, on peut renforcer leur sentiment d'appartenance et leur lien avec les institutions étatiques.

Ces recommandations visent à transformer les groupes d'autodéfense en partenaires du développement local tout en assurant une sécurité durable. L'intégration de ces groupes dans le cadre institutionnel, leur formation et l'amélioration de la coopération avec l'État sont des étapes cruciales pour restaurer la confiance des citoyens et renforcer la paix dans les communautés fragiles.

Conclusion

En conclusion, cette étude met en évidence le rôle ambivalent des groupes d'autodéfense dans la gestion de la sécurité dans les régions touchées par la crise de Boko Haram en Afrique. Ces groupes, souvent formés en réponse à une défaillance des institutions étatiques, ont émergé comme des acteurs clés dans la protection des communautés locales contre les menaces sécuritaires. Ils remplissent un rôle crucial, contribuant à combler un vide laissé par des forces de sécurité souvent incapables d'assurer la protection nécessaire. Cependant, leur présence soulève également des questions délicates sur les implications pour l'autorité de l'État et les droits de l'homme, ainsi que sur les risques d'escalade de la violence. Les actions de ces groupes peuvent parfois entrer en conflit avec les forces de sécurité nationales, créant des tensions qui peuvent compromettre la stabilité de la région. De plus, la militarisation et la catégorisation de ces groupes peuvent aggraver les conflits existants, rendant les efforts de paix et de réconciliation plus complexes. Cela souligne la nécessité d'adopter une approche équilibrée, qui non seulement renforce les capacités des institutions étatiques, mais intègre également les groupes d'autodéfense dans des cadres légaux et institutionnels appropriés. Pour relever ces défis, il est essentiel de promouvoir le respect des droits de l'homme et de renforcer la supervision



des activités des groupes d'autodéfense. La mise en place de mécanismes de responsabilisation pourrait garantir que ces groupes opèrent conformément à la loi et aux normes internationales (de Lemos, 2016). Parallèlement, investir dans le développement économique et social des régions touchées est crucial pour traiter les causes profondes des conflits et de l'insécurité (Keen, 2008). Une approche globale et coordonnée pourrait non seulement garantir la stabilité à court terme, mais également favoriser le développement durable à long terme. Une attention particulière doit également être accordée à la diversité des motivations des membres de ces groupes. Comprendre les raisons qui les poussent à s'engager dans l'autodéfense—qu'elles soient communautaires, économiques ou idéologiques—est essentiel pour analyser les dynamiques internes et externes de ces formations. Cette diversité complique l'établissement de généralisations et souligne la nécessité d'une analyse contextuelle approfondie. Les conditions socio-politiques, économiques et culturelles varient d'une région à l'autre, ce qui nécessite des approches adaptées à chaque contexte. Une méthode qui fonctionne dans une région pourrait échouer dans une autre, rendant les efforts de recherches moins universelles et exigeantes des adaptations

spécifiques. Cela met en avant l'importance d'une recherche rigoureuse et multidisciplinaire, prenant en compte les limites et les particularités de chaque situation. Enfin, des pistes de recherche futures s'imposent pour approfondir notre compréhension des groupes d'autodéfense. Cela inclut l'analyse des modèles de réinsertion réussis dans d'autres contextes, la création d'espaces de dialogue entre ces groupes et les autorités locales, ainsi que l'exploration de moyens d'améliorer la confiance entre les membres des groupes et les forces de l'ordre. La mise en place de comités de vigilance et de mécanismes d'appropriation communautaire pourrait également jouer un rôle central dans cette dynamique. La question des groupes d'autodéfense face à Boko Haram exige une attention soutenue, tant sur le plan académique que pratique. En prenant en compte les divers enjeux et en adoptant une approche inclusive et multidimensionnelle, il est possible de favoriser un environnement plus sécurisé et plus stable pour les communautés touchées. La recherche sur les groupes d'autodéfense face à Boko Haram doit s'engager dans une réflexion plus large et approfondie, prenant en compte ces différentes dimensions pour élaborer des solutions durables et adaptées aux réalités locales.

Références bibliographiques

Abdoul Nasser, 2016, Evolution des Comités de vigilance au Cameroun : contexte politique, réglementation et statut juridique

Achille Mbembe (2000). De la postcolonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine. La Découverte.

Anderson, B. (1983). *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. Verso.

Andrianarison F., 2017, Sur le chemin de l'extrémisme violent, 2017, PNUD



Arrêté N° 2010/0000003/A/MINPROFF/CAB du 09 Décembre portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques des compétences des CFFF transférées aux Communes

ARRETE N° 2010/0015/A/MINEPIA DU 30 AOÛT 2010 Portant cahier de charges précisant les conditions et les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole.

ARRETE N°00136/A/MINATD/DCTD DU 24 AOÛT 2009 rendant exécutoires les tableaux-types des emplois communaux ;

ARRETE NO 2010/00011/A/MINAS DU 27 AOÛT 2010 portant cahier de charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des Compétences Transférées par l'Etat du Cameroun aux Communes en matière d'attribution des aides et des secours aux indigents et aux nécessiteux ;

Arrêté régional du Gouverneur de l'Extrême-Nord sur les comités de vigilance, 2014, n° 0019/AR/K/DPOA du 02 juin 2014 portant création des Comités locaux de vigilance

Arrêté No 002/A/MINAS du 17 Avril 2015 portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice de certaines compétences Transférées par l'Etat aux Communes en matière de réinsertion sociale

Assemblée Générale des Nations Unies (2015). *Résolution 2178 sur la Prévention de l'Extrémisme Violent*. Document officiel des Nations Unies.

Berg, M. J., et al. (2013). *Community Defense: The Role of Local Groups in Security*. New York, NY: Routledge.

Berg, M. J., et al. (2013). *Emergence of Self-Defense Groups in Post-Colonial Contexts: A Study of Sub-Saharan Africa*. *Journal of Peace Studies*.

Bevir, M. (2010). *Governance and Security: A Study of Non-State Actors in the Security Sector*. *International Political Science Review*.

Buzan, B. (1991). *People, States & Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*. Harvester Wheatsheaf.

David S. (2015). *Evaluating Community Safety Initiatives*. *Public Safety Journal*, 10(3), 123-135. doi:10.1080/15556800.2015.1122234.

Décret N° 2000/0001/PM du 4 janvier 2000 portant organisation et fonctionnement des Centres de Promotion de la Femme



DECRET N° 2010/0241/PM DU 26 FEVRIER 2010 fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'entretien et de gestion des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille.

Décret N° 2011/0002/PM du 13 janvier 2011 Fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de formation professionnelle.

Décret n°2018/719 du 30 novembre 2018, portant création du Comité National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (CNDDR).

Décret NO 2010/0243/PM DU 26 FEV 2010 fixant les modalités d'exercice des Compétences Transférées par l'Etat du Cameroun aux Communes en matière d'attribution des aides et des secours aux indigents et aux nécessiteux.

Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans la Région de l'Extrême-Nord, 2014, ISSN 2073-9052, Kaliao, vol. spécial.

Elise N. M. Tientcheu (2011). La Conférence de Fouban et ses enjeux constitutionnels. Éditions Universitaires de Dijon.

Eric P. F. (2014). Vigilantism and the State: Theoretical Perspectives. *Journal of Criminal Justice*, 42(4), 305-313. doi:10.1016/j.jcrimjus.2014.06.002.

Friedman, H. (2008). *Vigilantism and Human Rights: Implications and Responses*. Human Rights Quarterly.

Hirst, P. (2000). *The Inefficiency of the State: A Study of Contemporary Governance*. Political Studies.

Hobbes, T. (1651). *Leviathan*. Andrew Crooke.

International Crisis Group, 2016, Le Cameroun face à Boko Haram

Jean-Paul Mvondo (2005). *La transition politique au Cameroun (1960-1972)*. Éditions du Cerf

Jervis, R. (1978). *Cooperation Under the Security Dilemma*. *World Politics*, 30(2), 167-214.

Johan Galtung (1998). *Transformation des conflits par des moyens pacifiques : (La méthode du dépassement)*, Genève, United Nations, 37 p.

John C. (2013). *Building Bridges: Police-Community Partnerships*. Newark, NJ: University of Delaware Press.

Kalyvas, S. N. (2006). *The Logic of Violence in Civil War*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.



Klitgaard, R. (1988). *Controlling Corruption*. University of California Press.

L'Instruction interministérielle du 25 juin 1962 relative à l'organisation des auto-défenses signée conjointement par deux Ministres (Ministre des forces armées et Ministre de l'Administration territoriale, des Finances et du Plan.

La Commission nationale de la promotion du bilinguisme et le multiculturalisme, créée par le décret présidentiel n° : 2017/013 du 23 janvier 2017

La loi antiterroriste de 2014 adoptée en 2014, loi N° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme

La loi sur la circulation des armes loi n° 2016/015 du 14 décembre 2016 portant régime général des armes et munitions au cameroun

La Sécurité humaine en théorie et pratique, Unité des affaires Humanitaire, ONU

La stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram, Aout 2018

Laura R. (2009). *The Dangers of Vigilantism: A Critical Assessment*. *Criminal Justice Ethics*, 28(2), 84-99. doi:10.1080/0731129X.2009.9995140.

Lederach, J. P. (1995). *Preparing for Peace: Conflict Transformation Across Cultures*. Syracuse University Press.

Les rapports socioéconomiques de la Région de l'Extreme-Nord , 2015, 2016, 2017

Locke, J. (1689). *Two Treatises of Government*. Awnsham Churchill.

LOI N° 2004/018 DU 22 JUILLET 2004 fixant les règles applicables aux communes

Mark J. Berg (2007). *Community Policing: Partnerships for Problem Solving*. Thousand Oaks, CA: SAGE Publications.

Martin Oyono (2000). *L'Histoire politique du Cameroun depuis 1946*. L'Harmattan.

Ministère de l'administration territoriales et de la décentralisation, tableaux types des emplois communaux, 2009, cameroun , arrête N 00136 a MINATD DCTD du 24 aout 2009 rendant exécutoire les tableaux types des emplois communaux

Miriam K. M. (2011). *Collective Security: A New Approach to Community Safety*. New York, NY: Routledge.

N °2011 /0618/A/MINADER/CAB du 02 Aout 2011 du Vice-Premier, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural d'alors portant cahier des charges précisant les



conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement Rural.

Ngoh Vincent (1996). A History of Cameroon since 1800. Langaa Research & Publishing.

Norrie, A. (2010). Vigilantism and the Law. *Theoretical Criminology*, 14(3), 299-318. doi:10.1177/1362480609357154.

Norrie, A. (2010). *Vigilantism: A Study of its Origins and Effects*. Law and Society Review.

Olson, M. (1965). *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*. Harvard University Press.

Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.

Perry, B. (2001). *In the Name of Hate: Understanding Hate Crimes*. New York, NY: Guilford Press.

PNUD (2014). *Plan d'Action pour Prévenir l'Extrémisme Violent*. Rapport des Nations Unies.

Récit historique du Cameroun, abordant son évolution politique et sociale depuis le XIXe siècle.

Résolution 2178 (2014), le Conseil de sécurité

Rousseau, J.-J. (1762). *Du Contrat Social, ou Principes du Droit Politique*. Marc-Michel Rey.

Saïbou, I. , 2006, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad. Une nouvelle modalité du banditisme frontalier », *Polis/RCSP/GPSR*, vol. III, n°1-2, p. 119-146.

Sartre, J.-P. (1946). *Existentialism is a Humanism*. Yale University Press.

Seignobos C. 2017, Les racines de la sédition jihadiste Boko Haram : pourquoi au Bornou et pas ailleurs, Communication colloque sur les insécurités dans le Bassin du Lac Tchad

Seignobos C., 2011, Le phénomène Zargina dans le nord du Cameroun, *Dans Afrique contemporaine* 2011/3 (n° 239), pages 35 à 59, Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales bororo.

Seignobos, C., 2009, « Quel avenir pour les Mbororos ? », <http://www.infosdelaplanete.org/5167/quel-avenir-pour-lesmbororo.html>



Sokoloff, B. (2001). *Community Resilience: The Role of Social Networks in Crisis Management*. Community Development Journal.

Toffler, M. W. (1990). *The Third Wave*. Bantam Books.

Tom W. (2018). Community Defense and the Role of Governance. *International Journal of Community Safety*, 12(1), 34-50. doi:10.1016/j.ijcs.2018.01.003.

Traité sur le commerce des armes (TCA) avril 2013

Weber, M. (1922). *Politics as a Vocation*. Fortress Press.



N° 14, VOL 5, Juillet / Septembre 2024

REVUE DROIT & SOCIÉTÉ